

## EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

# La crise oblige à faire mieux

■ La crise est là. L'explosion du chômage en est le signe le plus visible. Ce qui fait craindre déjà l'émergence d'obstacles encore plus grands à surmonter dans la bataille de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Ceux qui n'ont cessé depuis de nombreuses années d'œuvrer à changer le regard des employeurs privés et publics sur le handicap, doivent plus que jamais redoubler d'efforts. À commencer par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) au cœur d'un partenariat à renforcer pour mieux accompagner les personnes handicapées dans leur projet professionnel. Regards dans le Cher et le Val-d'Oise.

“**V**u le contexte de crise économique, le marché du travail va être encore plus dur pour les personnes handicapées”. Isabelle Platon, directrice de la MDPH du Cher, n'est pas sereine quant à l'amélioration de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. “Elles sont déjà plus concernées que quiconque par le chômage, d'autant qu'elles cumulent les difficultés avec, de manière générale, un faible niveau de qualification”. En effet, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Au 31 décembre 2007, à une époque où le chômage diminuait toujours, on dénombrait près de 206 000 demandeurs d'emploi handicapés au plan national, soit un taux de chômage de plus de 20 % de la population active handicapée, le double du taux de chômage moyen. Dans le même temps, plus de 27 000 entreprises de moins de cent salariés n'emploient aucun collaborateur handicapé. Pourtant, “depuis la mise en œuvre de la loi de février 2005, la mobilisation des employeurs se fait davantage ressentir. Le discours citoyen autour du handicap et aussi, il faut bien le reconnaître, la majoration des amendes aident les acteurs à cheminer”, se rassure Isabelle Platon. Le succès grandissant des Handicafés organisés par l'Adapt dans le cadre de la dernière semaine pour l'emploi des personnes handicapées à Bourges et à Vierzon pour permettre la rencontre entre travailleurs handicapés et entreprises, est d'ailleurs un signe d'encouragement. C'est pourquoi “même si les temps sont durs, l'ensemble des partenaires



Stockbyte

restent plus que jamais mobilisés, notamment pour mieux se coordonner”.

### RÉUSSIR L'ANCRAGE PARTENARIAL DES MDPH...

“Diminuer les organismes à contacter. Regrouper les structures. Créer un référent afin d'éviter les intermédiaires. Simplifier les demandes pour aller plus vite”. Voici un échantillon des souhaits formulés par des usagers du Val-d'Oise, recueillis par les experts du Réseau de ressources coordonnées pour

l'intégration professionnelle des personnes en situations de handicap (Record). D'octobre 2006 à juillet 2008, ils ont mené une recherche-action dans huit départements, dont le Val-d'Oise, pour contribuer à l'amélioration des processus d'accueil, d'information, d'évaluation et d'orientation des usagers en vue de faciliter leur parcours vers l'emploi en milieu ordinaire. Et ce, “en s'inscrivant résolument au service des MDPH et en amont de la décision de la commission des droits et de l'autonomie”. En effet, désormais →

→ les MDPH sont au cœur du processus d'insertion des personnes handicapées qui doivent y adresser leurs demandes de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou d'orientation professionnelle. En outre, "avec la loi de finances pour 2009, pour toute demande d'allocation adulte handicapé (AAH) formulée, la MDPH doit examiner la possibilité d'attribuer une RQTH ou de réaliser une orientation professionnelle", explique Corinne Maignan, directrice adjointe de la MDPH du Val-d'Oise.

De la démarche Record, que la CNSA veut prolonger dans de nouveaux départements, il ressort "la nécessité de mettre en place un réseau départemental coordonné entre l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle et la MDPH, plus particulièrement sur l'amont des parcours (accueil, information, orientation), ainsi que l'importance de former et informer les acteurs départementaux impliqués dans le processus d'insertion professionnelle". "C'est donc pour diffuser ces résultats et faire vivre ces recommandations que la MDPH du Val-d'Oise a choisi de devenir pilote pour favoriser la rencontre et le lien entre professionnels", précise Corinne Maignan. Une journée d'information et d'échange sur l'insertion professionnelle en milieu ordinaire a ainsi été co-organisée avec la direction départementale du travail et le réseau Record, fin 2008. Elle a réuni l'ensemble des partenaires (Pôle emploi, Cap emploi, Sameth, associations, centres de rééducation professionnelle, CPAM, médecine du travail, maisons de l'emploi, Afpa...). Dans le prolongement de cette journée, un guide sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées devrait également être publié, ainsi qu'un annuaire des différents intervenants du département.

Dans le Cher, "la MDPH ne part pas de rien, puisque l'ancienne Cotorep avait réussi à

féderer un réseau de partenaires sur ce sujet", rappelle Isabelle Platon. Mais dès 2006, la MDPH a intégré le comité de pilotage du programme départemental d'insertion des travailleurs handicapés (PDITH) afin de participer à une analyse partagée des besoins sur le territoire. C'est ainsi qu'en 2007 les partenaires ont réalisé une cartographie de l'offre existante, et ont mené des actions de diagnostic et de suivi du devenir des travailleurs handicapés à leur sortie de centre de rééducation professionnelle et de ceux insérés en entreprises par le biais d'un contrat initiative emploi. Et même si aujourd'hui le PDITH est en sommeil, "il a véritablement permis de favoriser l'ancrage partenarial de la MDPH dès sa création", se réjouit sa directrice.

### ... POUR GAGNER EN PERFORMANCE

C'est bien de la réussite de la coordination que dépendra la qualité de l'évaluation de la situation et des besoins de la personne et par la suite l'élaboration d'un projet professionnel adapté, dans le cadre d'un plan personnalisé de compensation (PPC). Ainsi, dans le Cher, les outils mis en place au sein de la MDPH associent les partenaires. Les "journées Cap" par exemple. Organisées tous les mardis, elles proposent aux personnes ayant déposé une demande de reclassement et de formation, une rencontre avec des professionnels de l'orientation : psychologue du service psychotechnique de l'Afpa, travailleur social de la Cram ou de la MDPH, médecin de la MDPH. Objectif : entendre les souhaits de la personne handicapée, l'aider à construire un projet personnel et évaluer les possibilités de reclassement. Ont aussi été mis en place des points d'orientation sociale (Pos) et des points d'orientation professionnelle (Pop). Organisés chacun à un rythme bimensuel ou mensuel, ils permet-

tent dès le dépôt de demandes complexes, par une vision partagée du médecin et d'un référent du champ social, de déterminer le besoin éventuel d'informations complémentaires pour mieux comprendre le contexte de la demande et le parcours déjà effectué par la personne handicapée dans son projet d'insertion. Ils offrent l'opportunité de déclencher des liaisons avec les professionnels intervenant déjà auprès d'elle et de déterminer les modalités d'évaluation à mettre en œuvre pour la situation : visite à domicile d'un travailleur social, entretien médical, entretien avec un conseiller professionnel du service public de l'emploi présent dans les locaux de la MDPH cinq fois par mois... Parallèlement, des réunions de l'équipe pluridisciplinaire à visée d'insertion professionnelle se tiennent deux fois par mois. Elles associent le référent pour l'insertion professionnelle et le travailleur social spécialisé de la MDPH, un médecin, des professionnels des services sociaux de la Cram, du Pôle emploi, de l'Afpa, d'un centre de rééducation professionnelle et de Cap emploi. Sur la base du projet de la personne handicapée, cette équipe aide à la construction et à la formalisation d'une proposition de PPC. Pour compléter cette boîte à outils et affiner l'évaluation de l'employabilité de la personne, la MDPH expérimente actuellement un dispositif de mise en situation professionnelle sur les plateaux techniques de l'Afpa ou en Esat, pendant deux ou trois semaines. "L'objectif est de mieux mesurer les aptitudes professionnelles de la personne, car parfois ses souhaits ne sont pas en adéquation avec ses capacités réelles, sa disponibilité...", précise Isabelle Platon. Une initiative qui devrait se pérenniser grâce au soutien de l'Agefiph dans le cadre de son Service appui projet. ■

**Emmanuelle Vigan**

Extrait du  de mars 2009  
en collaboration avec la CNSA



 **CONTACT**  
MDPH du Cher : 02 48 27 31 02  
MDPH du Val-d'Oise : 01 34 25 36 25